

PETG - FDS FRANCAIS

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT

Forme du produit : Polymère natif coloré
Nom du produit : Nanovia PETG
Groupe de produits : Produit commercial
Nom chimique : POLYETHYLENE TEREPHTALATE GLYCOL

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

Utilisations identifiées pertinentes :

Utilisation de la substance/mélange : Granules / Filament virucide pour injection thermoplastique et fabrication additive

Utilisations déconseillées :

Restrictions d'emploi : Toute utilisation non mentionnée ci-dessus est déconseillée.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NANOVIA

Adresse : ZA Saint-Paul – 22540 LOUARGAT – France
Tel : +33 (0)2 96 43 36 90
Fax : +33 (0)2 96 43 32 26
E-mail : contact@nanovia.tech
Site internet : www.nanovia.tech

1.4 NUMEROS D'URGENCE

Numéro d'urgence :

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : http://echa.europa.eu/help/nationalhelp_contact_en.asp

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION CONFORMEMENT AUX DIRECTIVES UE 67/548/CEE OU 1999/45/CE

Ce produit n'est pas classé matière dangereuse.

2.2 ETIQUETTE

AUCUNE

2.3 AUTRES DANGERS

Autres dangers non classés : Lors de l'utilisation en injection thermoplastique ou en fabrication additive, le produit est chauffé. Un dégagement éventuel de particules de plastique ultrafines et/ou de fumée peut se produire. L'inhalation sur le long terme pourrait éventuellement être néfaste.

SECTION 3 INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES

Non applicable

3.2 MELANGES

POLYETHYLENE TEREPHTALATE GLYCOL : 98-100%
Colorant: 0-2%
Matière non dangereuse.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 PREMIERS SECOURS

Dans les conditions normales d'utilisation, ce matériau n'est pas dangereux. Dans les cas suivants, consulter un médecin et lui montrer cette fiche de données de sécurité.

Premiers soins après inhalation : Consulter un médecin si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent.

Lors de l'utilisation en imprimantes 3D, le produit est chauffé. Se référer aux conseils du fabricant de l'imprimante.

Lors de l'utilisation en injection thermoplastique, se référer aux conditions d'utilisations industrielles des presses à injecter.

Premiers soins après contact avec la peau :

Un contact avec la peau n'est pas raisonnablement prévisible. Aucune mesure particulière n'est nécessaire. En cas de doute, consulter un médecin.

Lors de l'utilisation en imprimantes 3D, le produit est chauffé. Se référer aux conseils du fabricant de l'imprimante.

Lors de l'utilisation en injection thermoplastique, se référer aux conditions d'utilisations industrielles des presses à injecter.

Premiers soins après contact oculaire :

Un contact avec les yeux n'est pas raisonnablement prévisible. Aucune mesure particulière n'est nécessaire. En cas de doute, consulter un médecin.

Lors de l'utilisation en imprimantes 3D, le produit est chauffé. Se référer aux conseils du fabricant de l'imprimante.

Lors de l'utilisation en injection thermoplastique, se référer aux conditions d'utilisations industrielles des presses à injecter.

Premiers soins après ingestion :

Pour le produit en filament : L'ingestion n'est pas une voie d'exposition raisonnablement prévisible pour ce produit. En cas de doute, consulter un médecin.

Pour le produit en granules : Si la personne est consciente, rincer la bouche à l'eau. Ne pas essayer de faire vomir sans avis médical. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 SYMPTOMES ET EFFETS AIGUS OU CHRONIQUES

Symptômes/effets après inhalation : Lors de l'utilisation en injection thermoplastique ou en fabrication additive, le produit est chauffé. Un dégagement éventuel de particules de plastique ultrafines et/ou de fumée peut se produire. L'inhalation sur le long terme pourrait éventuellement être néfaste.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Lors de l'utilisation en injection thermoplastique ou en fabrication additive. Un risque de brûlure thermique est possible.

SECTION 5: MESURES EN CAS D'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée avec additifs, poudre chimique, mousse chimique, extincteur à CO2.

Agents d'extinction non appropriés : L'eau en jet bâton.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Réactivité en cas d'incendie : Peut se consumer dans un incendie en dégageant une épaisse fumée toxique.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : L'incendie produira une épaisse fumée noire contenant des produits de combustion dangereux. Ne pas respirer les fumées.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : Refroidir les emballages exposés à la chaleur ou aux flammes avec de l'eau pulvérisée.

SECTION 6: MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURE D'URGENCE

Mesures générales : Si un accident se produit lors de l'utilisation avec une imprimante 3D ou avec une presse à injecter, aérer la pièce et utiliser des équipements de protection adaptés à la situation. La matière déversée peut entraîner un danger de surface glissante.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Protection personnelle : voir rubrique 8.

Procédures d'urgence :

Pour le produit en filament : En cas de dispersion accidentelle, ramasser les bobines de filament et vérifier leur état avant utilisation. La dispersion accidentelle ne génère pas de situation dangereuse liée au produit lui-même. Si un accident se produit lors de l'utilisation avec une imprimante 3D, se référer aux conseils du fabricant de l'imprimante.

Pour le produit en granules : En cas de dispersion accidentelle, balayer et ramasser les granules. La dispersion accidentelle ne génère pas de situation dangereuse liée au produit lui-même. Si un accident se produit lors de l'utilisation, se référer aux conseils du fabricant de la presse à injecter.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Protection personnelle : voir rubrique 8.

Procédures d'urgence :

Pour le produit en filament : En cas de dispersion accidentelle, ramasser les bobines de filament et vérifier leur état avant utilisation. La dispersion accidentelle ne génère pas de situation dangereuse liée au produit lui-même. Si un accident se produit lors de l'utilisation avec une imprimante 3D, se référer aux conseils du fabricant de l'imprimante.

Pour le produit en granules : En cas de dispersion accidentelle, balayer et ramasser les granules. La dispersion accidentelle ne génère pas de situation dangereuse liée au produit lui-même. Si un accident se produit lors de l'utilisation, se référer aux conseils du fabricant de la presse à injecter.

6.2 PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Ne pas jeter dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Pour la rétention : Conseils appropriés concernant le confinement d'un déversement ; les méthodes de confinement suivantes sont envisageables :

- Pour le produit en filament : Ramasser les bobines de filament et vérifier leur état avant utilisation. Procéder à l'élimination conformément à la réglementation.

- Pour le produit en granules : Balayer et ramasser les granules. Procéder à l'élimination conformément à la réglementation.

Procédés de nettoyage : Pour le nettoyage : Laver la zone contaminée en prenant soin de ne pas contaminer le milieu naturel. Durant les opérations de nettoyage, continuer à observer les précautions de manipulation.

6.4. REFERENCE AUX AUTRES SECTIONS

Informations concernant la manipulation, voir rubrique 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination, voir rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Dangers supplémentaires lors du traitement :

Assurer une ventilation appropriée.

Lors de l'utilisation, un dégagement éventuel de particules de plastique ultrafines et/ou de fumée peut se produire.

L'inhalation sur le long terme pourrait éventuellement être néfaste. Il peut être nécessaire d'avoir une enceinte de chambre d'impression avec un filtre spécifique.

Lors de l'utilisation en imprimantes 3D : se référer aux conseils du fabricant de l'imprimante.

Lors de l'utilisation en injection thermoplastique : se référer aux conditions d'utilisations industrielles des presses à injecter.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se référer aux conseils du fabricant de l'imprimante ou du fabricant de la presse à injecter.

Température de manipulation : Consulter la fiche technique. Lors de l'utilisation en imprimantes 3D : se référer aux conseils du fabricant de l'imprimante. Lors de l'utilisation en injection thermoplastique : se référer aux conditions d'utilisations industrielles des presses à injecter.

Mesures d'hygiène : Utiliser les équipements de protection individuels (gants appropriés, lunettes anti-éclaboussures, vêtements de travail adaptés) en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle (voir section 8).

7.2. CONDITIONS DE STOCKAGE ET EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Conditions de stockage :

- Conditions de stockage permettant d'assurer la sécurité : Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit bien ventilé. Éviter les températures extrêmes (Chaleur et Froid).

- Pour plus de détails sur les conditions de stockage permettant d'assurer la qualité : Consulter la fiche de spécification.

Produits incompatibles : Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver dans l'emballage d'origine fermé.

7.3. UTILISATION FINALE

Voir fiche technique.

SECTION 8 : EXPOSURE CONTROLS / STAFF PROTECTION

8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

Non applicable

8.2. CONTROLE DE L'EXPOSITION

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés :

Utiliser les presses à injecter et les imprimantes 3D dans une pièce bien ventilée.

Lors de l'utilisation en imprimantes 3D : se référer aux conseils du fabricant de l'imprimante.

Lors de l'utilisation en injection thermoplastique : se référer aux conditions d'utilisations industrielles des presses à injecter.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire : Dans le cadre d'un usage normal et raisonnablement prévisible : Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières. Pour des manipulations industrielles : Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166).

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains :

Dans le cadre d'un usage normal et raisonnablement prévisible : Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières.

Pour des manipulations industrielles :

Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants :

Caoutchouc (naturel, latex). Caoutchouc chloroprène. Caoutchouc butyle. Polychlorure de vinyle (PVC)

Épaisseur : 0.5 mm

Délai de rupture : > 480 minutes.

Conforme à la norme EN 374.

Se référer aux conseils du fabricant de l'imprimante ou du fabricant de la presse à injecter

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires :

Dans le cadre d'une utilisation raisonnablement prévisible, non industrielle, ce produit ne nécessite pas d'équipement de protection respiratoire. Utiliser les presses à injecter et les imprimantes 3D dans une pièce bien ventilée.

Dans le cadre d'une utilisation industrielle, il peut être nécessaire d'avoir une enceinte de chambre d'impression avec un filtre spécifique.

Lors de l'utilisation en imprimantes 3D : se référer aux conseils du fabricant de l'imprimante.

Lors de l'utilisation en injection thermoplastique : se référer aux conditions d'utilisations industrielles des presses à injecter.

S'il n'y a pas assez de ventilation, prévoir l'utilisation d'un masque de protection respiratoire adapté. Masque avec filtre anti-vapeurs/gaz/poussières type A/B/P3 (conforme à la norme EN 141 et EN143)

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Protection contre les dangers thermiques :

Le matériau fondu ne doit pas être en contact avec la peau à laquelle il peut adhérer et provoquer des brûlures. Se référer aux conseils du fabricant de l'imprimante ou du fabricant de la presse à injecter.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

Contrôle de l'exposition du consommateur :

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains après travail avec le produit.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique	Solide
Couleur	Translucide ou coloré
Apparence	Bobines emballées en boîtes individuelles ou granules.
Solubilité	Insoluble dans l'eau.
Densité	1,29 g/cm3.
Tg	80 °C

9.2. AUTRE INFORMATION

Se référer à la fiche technique.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 : STABILITE / REACTIVITE

10.1. REACTIVITE

Réactivité liée aux substances, récipients et contaminants auxquels la substance ou le mélange risquent d'être exposés lors de leur transport, de leur stockage et de leur utilisation : Aucune donnée disponible.

10.2. STABILITE CHIMIQUE

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi. Stabilité de la substance ou du mélange dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression : Chimiquement stable dans des conditions ambiantes standards (température ambiante).

10.3. REACTIONS SECONDAIRES POSSIBLES

Réaction ou polymérisation de la substance ou du mélange dégageant de la pression ou de la chaleur excessive ou en générant d'autres conditions dangereuses : Ce produit ne se polymérise pas en dégageant de la pression ou de la chaleur excessive ou en générant d'autres conditions dangereuses. (Voir section 10.1 pour la réactivité pouvant générer des risques tenant compte des substances, des récipients et des contaminants auxquels la substance ou le mélange risquent d'être exposés lors de leur transport, de leur stockage et de leur utilisation.).

10.4. CONDITIONS A EVITER

Énumération des conditions, telles que la température, la pression, la lumière, les chocs, les décharges électrostatiques, les vibrations ou d'autres contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Eviter les températures supérieures à 260°C.

10.5. MATIERES INCOMPATIBLES

Familles de substances ou de mélanges, ou substances spécifiques, telles que l'eau, l'air, les acides, les bases, les agents oxydants, avec lesquelles la substance ou le mélange pourrait réagir en générant une situation dangereuse : Oxydants forts, acides forts et bases fortes.

10.6. PRODUITS DANGEREUX DE DECOMPOSITION

Produits de décomposition dangereux connus et produits que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement : Ce produit ne se décompose pas dans des conditions normales. Produits de décomposition en cas d'incendie : consulter la section 5.2.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DEFINIES DANS LE REGLEMENT (CE) N° 1272/2008

TOXICITÉ AIGUË (ORALE) : Non classé

TOXICITÉ AIGUË (CUTANÉE) : Non classé

TOXICITÉ AIGUË (INHALATION) : Non classé

Indications complémentaires : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE : Non classé

Indications complémentaires : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE : Non classé

Indications complémentaires : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE : Non classé

Indications complémentaires : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

MUTAGÉNÉCITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES : Non classé

Indications complémentaires : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

CANCÉROGÉNÉCITÉ : Non classé

Indications complémentaires : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : Non classé

Indications complémentaires : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION UNIQUE) : Non classé

Indications complémentaires : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION RÉPÉTÉE) : Non classé

Indications complémentaires : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

DANGER PAR ASPIRATION : Non classé

Indications complémentaires : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

INFORMATIONS SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES :

Contact avec la peau : Lors de l'utilisation en injection thermoplastique ou en fabrication additive. Un risque de brûlure thermique est possible.

Contact avec les yeux : Un contact avec les yeux n'est pas raisonnablement prévisible.

Inhalation : Lors de l'utilisation en injection thermoplastique ou en fabrication additive, le produit est chauffé.

Un dégagement éventuel de particules de plastique ultrafines et/ou de fumée peut se produire.

L'inhalation sur le long terme pourrait éventuellement être néfaste.

Ingestion : L'ingestion n'est pas une voie d'exposition raisonnablement prévisible pour ce produit.

11.2. INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2 Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 12: ECOLOGICAL INFORMATION

12.1 Toxicité

Au regard de la structure moléculaire du matériau, il y a une très grande probabilité que le produit ne soit pas toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistence and biodégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans les sols

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats de PBT and vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

Le mélange ne contient pas de substance connue comme ayant des effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 13: ELIMINATION

13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Méthodes de traitement des déchets : Recycler ou détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ils doivent être recyclés ou éliminés conformément aux dispositions locales en vigueur. La bobine carton est recyclable.

Indications complémentaires :

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation ADR (route) RID (rail) IMDG (maritime) et IATA (air)

Classification : non classé matière dangereuse.

ETIQUETTE ONU : AUCUNE.

SECTION 15: INFORMATION REGLEMENTAIRE

15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

15.1.1. Réglementations UE

- Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

- Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. ÉVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 Décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions des substances chimiques (REACH). Cette fiche complète les notices techniques, mais ne remplace pas les qualités décrites. Les informations qu'elle contient sont basées sur l'état des connaissances de nos fournisseurs sur le produit concerné à la date de l'écriture. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des exigences réglementaires et les précautions applicables visent simplement à aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Ceci n'est pas exhaustif et ne dispense pas l'utilisateur de nouvelles obligations autres applicables à la détention ou à la spécificité de la mise en œuvre et qui reste le seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit conduire avant d'utiliser le produit. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

Conseils de formation :

L'utilisation des imprimantes 3D et presses à injecter nécessite des formations spécifiques. Se référer aux conseils du fabricant de l'imprimante.